

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
29/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 25

votants 27

OBJET

PERSONNEL
Modification du tableau des
effectifs

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 20h50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle
Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
Stéphane TELLIEZ, Maire.*

Etaient présents : M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, Mme AUGUSTE, M. CARDON, Mme BRUXELLE, M. BAYOUMI, Mme LEGRAND, M. CARPENTIER, Mme WESTLAND, M. MORTEL, M. SENECHAL, Mme PATOUX, Mme SCHLESSER-LELIEVRE, Mme TOUTAIN, M. CANDRE, M. BASTARD, M. BOCQUILLON, M. TOSOLINI, Mme RAIMBEAUX, M. MULLOT, Mme MORRIER, M. HADOUX, Mme CHEVALIER, M. LEMOINE, Mme TERLON--CORDE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme BILLION ayant donné pouvoir à Mme AUGUSTE
M. ACCART ayant donné pouvoir à M. CANDRE

Secrétaires de séance :

Mme SCHLESSER-LELIEVRE

DELIBERATION N° 6

OBJET : PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités, des Départements et des Régions,

VU la délibération du 2 mars 2026 modifiant le tableau des effectifs,

CONSIDERANT les besoins d'organisation de la crèche et du Service Public Petite Enfance,

CONSIDERANT le tableau des effectifs ci-joint,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- Suppression d'un poste d'agent social principal de 2^e classe à temps non complet (26,25/35^e).
- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Maire,
Stéphane TELLIEZ



Les secrétaires,

